

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la S.A. Aspiravi, Vaarnewijkstraat 17 à 8530 Harelbeke en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 concernant la **demande de construction et d'exploitation de 2 éoliennes d'une puissance nominale comprise entre 2 à 3.4 MW et d'une cabine de tête sur le territoire de la commune de Braine-l'Alleud** au niveau de **l'échangeur entre l'autoroute E19 et le Ring de Bruxelles** sur les parcelles sises à 1420 Braine-l'Alleud, 6^{ème} division, section B, n° 216A, 201A, 207A, 214B, 202B. L'autorité compétente pour statuer sur ladite demande est le Ministre ayant l'Environnement et de l'Aménagement du territoire dans ses attributions.

Le permis unique octroyé en date du 3 août 2016 à la S.A. Aspiravi a été annulé par le Conseil d'État, par un arrêt du n°244.948 du 25 juin 2019. Un complément d'études d'incidences sur l'environnement a été déposé par le demandeur auprès de la Région wallonne en date du 12 juillet 2019. Il contient une analyse complémentaire de l'impact paysager sur les (trois) habitations situées à moins de 600 m du projet et des alternatives de localisation. Il actualise aussi plusieurs points examinés dans l'étude d'incidences initiale en ce qui concerne les impacts cumulatifs du projet de Braine-l'Alleud avec les autres parcs et projets éoliens environnants.

La demande de permis, en ce compris l'étude d'incidences initiale et son complément, est soumise à enquête publique, en vertu des articles D.29-1 et suivants du Livre Ier du Code de l'Environnement. La demande peut être consultée dès à présent auprès des administrations communales de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Ittre, Nivelles et Waterloo jusqu'à la date de clôture de l'enquête (suspension légale d'enquête du 16 juillet au 15 août 2019).

Date de l'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Date, heure et lieu De la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au
23/07/2019	29/07/2019	17/09/2019 (30 jours s'agissant d'un projet de catégorie B) A 10h30 à l'administration communale de Braine-l'Alleud (Salle 21) : Avenue du 21 juillet 1 à 1420 Braine-l'Alleud A 11h à l'administration	- Collège communal de Braine-l'Alleud : Par courrier ordinaire : Avenue du 21 juillet 1, 1420 Braine-l'Alleud Ou par fax : 02.854.04.77 - Collège communal de Braine-le-Château : Par courrier ordinaire : Rue de la Libération 9, 1440 Braine-le-Château Ou par fax : 02.366.33.33 - Collège communal de Ittre :

	communale de Braine-le-Château : Rue de la Libération 9 à 1440 Braine-le-Château A 11h à l'administration communale d'Ittre : Rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre A 11h à l'administration communale de Nivelles : Place Albert 1 ^{er} 2 à 1400 Nivelles A 11h à l'administration communale de Waterloo : Rue François Libert 28 à 1410 Waterloo	Par courrier ordinaire : Rue de la Planchette 2, 1460 Ittre Ou par fax : 067.64.70.44 - Collège communal de Nivelles : Par courrier ordinaire : Place Albert 1 ^{er} 2, 1400 Nivelles Ou par fax : 067.88.22.87 - Collège communal de Waterloo : Par courrier ordinaire : Rue François Libert 28, 1410 Waterloo Ou par fax : 02.351.04.33
--	--	--

Toute personne intéressée peut formuler ses observations écrites ou orales auprès des différentes administrations communales jusqu'à la clôture de l'enquête (date de la poste faisant foi).

Le dossier peut être consulté :

- à **1420 Braine-l'Alleud**, Avenue du 21 juillet 1, (service d'urbanisme) : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h30 ou lors de la permanence du mercredi de 14h00 à 20h00 (sur rendez-vous pris au moins 24 h au préalable par téléphone avec M. Deserranno au 02.854.03.80).
- à **1440 Braine-le-Château**, Rue de la Libération 9, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h à 16h ou lors de la permanence du mercredi à partir de 16h (sur rendez-vous pris au moins 24 h au préalable par téléphone au 02.588.21.33 auprès de M. Mathieu Baudalet ou, à défaut, auprès du Collège communal).
- à **1460 Ittre**, Rue de la Planchette 2, du mardi au vendredi de 9h à 12h et lors des permanences du lundi au vendredi jusque 20h ou le samedi de 9h à 11h (sur rendez-vous pris au moins 24h au préalable par téléphone avec Mme Adeline Bingen au 067. 79.43.23).
- à **1400 Nivelles**, Boulevard des Arbalétriers 25, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le mercredi de 14h à 20h (Mme Vervoort : 067.88.22.66).
- à **1410 Waterloo**, Rue François Libert 28, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30, les lundi et mercredi de 13h30 à 16h ou lors de la permanence du samedi de 9h00 à 11h30 sur (rendez-vous pris au moins 24 h au préalable par téléphone avec Mme Françoise Govaerts au 02.352.99.30).

A Nivelles, le 23 juillet 2019

Par ordonnance,
La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Valérie COURTAÏN

Pierre HUART

Des explications techniques relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur, Aspiravi, Xavier Houdry, 056/70.27.36, Vaarnewijkstraat, 17,8530 Harelbeke
- du fonctionnaire technique compétent sur recours : Mme. Mélissa Thirion, DG03 - DPA - Direction des recours - Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes (081/33.63.99)
- du fonctionnaire délégué compétent sur recours, M. Jean-Serge Balthasart, DG04 - Service des recours - rue des Brigades d'Irlande, 1 à 5000 Namur (081/33.25.20).